

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Maghreb

Question écrite n° 100803

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les troubles sévissant actuellement en Tunisie et qui touchent peu à peu l'ensemble des pays du Maghreb. Au regard des proportions et de l'ampleur que ces manifestations ont prises, tant en termes de pertes humaines que de dégâts matériels, et dans ce contexte alarmant, il lui demande quelles mesures ont été prises à l'égard des ressortissants français dans ces différents pays afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens expatriés.

Texte de la réponse

S'agissant de la Tunisie, à la suite de l'immolation par le feu d'un jeune Tunisien, le 17 décembre 2010, un climat insurrectionnel s'est développé dans la région de Sidi Bouzid, avant de gagner l'ensemble du pays. Environ 30 000 Français résident en Tunisie. Un comité de sécurité s'est tenu à l'ambassade de France, le 12 janvier 2011. Le consulat général de France à Tunis a mis en place une cellule de réponse téléphonique (24 heures sur 24), du 13 au 24 janvier, qui a traité près de 5 000 appels, avec un pic pour la journée du 14 janvier (1 300 appels). Dans le même temps, le site Internet du poste a été consulté 39 000 fois, dont 19 000 pour la rubrique « sécurité ». Les établissements scolaires français ont été fermés du 13 au 25 janvier. À aucun moment les ressortissants français n'ont été visés par les émeutes et les manifestations. Sur le site Internet du ministère des affaires étrangères et européennes, les conseils aux voyageurs pour la Tunisie ont été mis à jour huit fois entre le 8 janvier et le 9 février, recommandant notamment de différer tout voyage qui n'avait pas un caractère d'urgence. 650 appels téléphoniques concernant la Tunisie ont par ailleurs été traités à Paris, entre le 13 et le 15 janvier. S'agissant de la Libye, un mouvement de contestation populaire a débuté le 15 février 2011. La répression, sanglante, a entraîné l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 17 mars, de la résolution 1973 autorisant des frappes aériennes contre les forces gouvernementales, afin d'assurer la protection des populations civiles. La résolution a été mise en oeuvre par une coalition internationale à partir du 19 mars. Compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire, les Français résidents, ou de passage en Libye, ont été évacués à partir de Tripoli et de Sebha entre le 22 et le 26 février, date à partir de laquelle l'ambassade a suspendu son activité. Au total, 654 personnes (498 français et 156 étrangers) ont été évacuées par des moyens d'État. Des Français ont été pris en charge par des navires ou des avions britanniques, américains, italiens. La Slovénie, le Canada, le Japon et l'Australie ont sollicité l'aide de la France. L'accueil à Paris des Français évacués de Tripoli a été assuré dès le 23 février, avec la mise en place d'un guichet unique à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle : Croix-Rouge, SAMU, caisse d'allocations familiales, caisse régionale d'assurance maladie de l'Île-de-France et comité d'entraide aux Français rapatriés. Un service de navettes et un dispositif d'accueil et d'orientation ont été mis en place par la SNCF. Le centre de crise a, par ailleurs, consacré plus de 11 000 euros pour améliorer les réseaux de communication de sécurité de nos ambassades situées dans les pays du Maghreb.

Données clés

Auteur : M. Alain Marty

Circonscription: Moselle (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 100803 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé: Affaires étrangères et européennes **Ministère attributaire**: Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1618 **Réponse publiée le :** 16 août 2011, page 8739